

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 11 février 2021

\*\*\*

Délibération 2021\_02\_06

\*\*\*



### Objet : Validation du règlement intérieur du Comité syndical

Le onze février deux mille vingt-et-un, à neuf heures, en visio-conférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

### Étaient présents : 14 (24 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jacques ROBERT (1 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Olivier DEMARTY (1 voix), Sylvie GAUTREAU (1 voix), Thierry COIGNET (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean-Marc MENARD (1 voix), Jean-Yves HENRY (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Claire TRAMIER (3 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix).

### Absents représentés : 2 (5 voix)

Rémy ORHON (3 voix) représenté par Jean-Sébastien GUITTON, Joseph DAVID (2 voix) représenté par Claude CAUDAL

### Assistaient également :

Caroline ROHART, Justine VAILLANT et Virginie RICORDEL

**Nombre de votants** : 16 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 29 voix.

**Secrétaire de séance** : Luc NORMAND

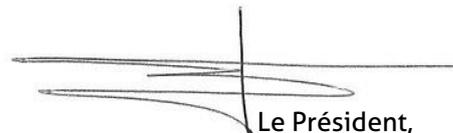
## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical a 6 mois après son installation pour valider son règlement intérieur. Le projet de règlement est joint en annexe de la présente délibération.

### *Après en avoir délibéré, le comité syndical à ...*

- **Valide** le règlement intérieur du comité syndical tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

Fait à Nantes, le 11 février 2021

  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON